



Pour des **activités** subaquatiques **responsables**

Règlement des demandes de renouvellement du label Ecosub®

Vous avez obtenu le label Ecosub® entre 2018 et 2021 et vous souhaitez renouveler ce label pour l'Olympiade 2022-2025.

Pour cela :

- Attestez que votre structure continue à mener au moins 4 actions pour cette nouvelle Olympiade, les critères restants les mêmes que ceux demandés lors de votre 1^{ère} candidature (cf. règlement de l'obtention du label Ecosub® > Voir).
- Dressez un bilan (annexe 1 du formulaire de demande de renouvellement) des actions présentées lors de l'Olympiade précédente : ce qui a fonctionné, les difficultés rencontrées, les retombées... Pour les structures ayant obtenu le label entre 2018 et 2021, ce bilan n'est pas obligatoire.
- En cas de nouvelles actions présentées, complétez votre demande avec la (les) fiche(s) descriptive(s), dupliquée(s) en fonction du nombre d'actions (annexe 2 du formulaire de demande de renouvellement).
- Retournez le formulaire de demande de renouvellement du label Ecosub® complété avec si nécessaire ses annexes, à notre chargée de mission (developpement@ffessm.fr) et en copie au secrétariat fédéral (secretariat@ffessm.fr).